

Demander la complémentaire santé solidaire

La demande de complémentaire santé solidaire (**CSS**) est accessible aux particuliers, âgés d'au moins 16 ans, ayant des droits maladie ouverts.

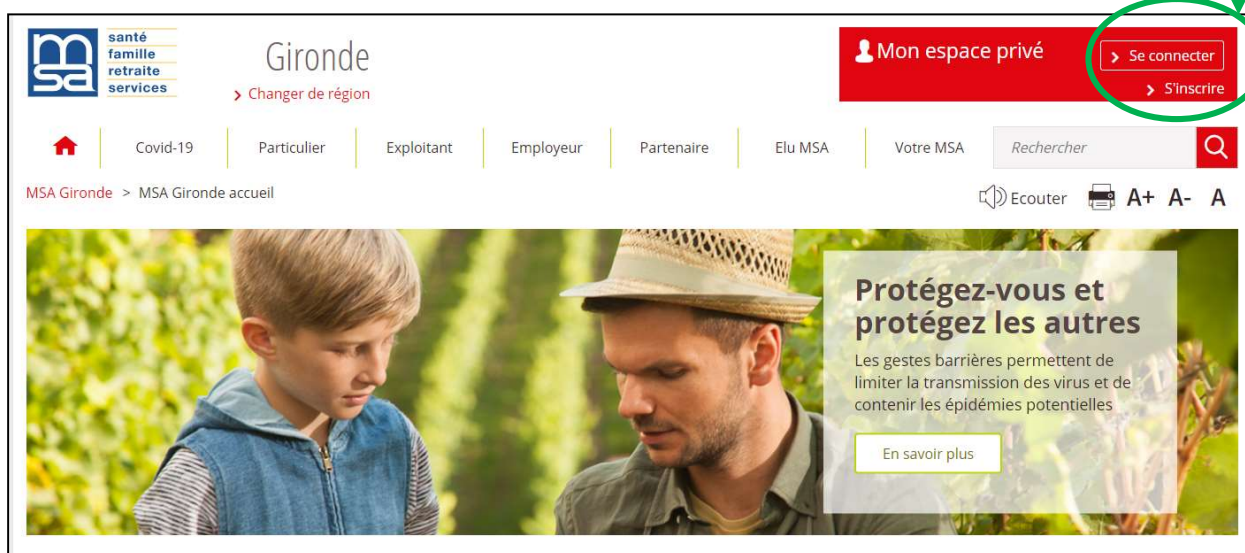
Le service en ligne permet de connaître votre éligibilité à la CSS et de déposer votre demande après avoir attesté sur l'honneur l'exactitude de la déclaration.

En fonction de la situation:

- La CSS sera attribuée gratuitement,
- La CSS sera attribuée en contrepartie d'une participation financière,
- La CSS sera refusée.

Etape 1 : sur la page d'accueil du site internet **gironde.msa.fr**, bouton **Se connecter**

S'il s'agit d'une première connexion, vous trouverez un guide d'aide à la connexion sous l'onglet Particulier / Services en ligne Particulier / Tutoriels services en ligne / 1ère connexion site MSA (particulier ou exploitant selon la situation)



Etape 2 : Dans la rubrique **Santé, Invalidité**, sélectionner « Voir tous les services » puis « Demander la complémentaire santé solidaire » dans le pavé **Complémentaire santé solidaire**



Pour la suite de la saisie, **préparez** :

- **votre dernier avis d'impôt sur le revenu**
- **votre n° allocataire, si la CAF vous verse des prestations familiales**

Etapes clefs

Une demande en 5 phases :

1. Résidence > 2. Foyer > 3. Ressources > 4. Organisme > 5. Récapitulatif

Elles ne sont pas systématiquement affichées (affichage dynamique des écrans en fonction des informations apportées)

- **Page d'accueil du service en ligne** « Demander la complémentaire santé solidaire »

Depuis cette page, vous pouvez poursuivre une demande préalablement sauvegardée **1**
ou faire une nouvelle demande **2**



• Résidence

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées. (image ci-dessous)

- ❖ **Question 1** → Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ?
 - **Oui** : affichage de la question 2.
 - **Non** : renvoi vers la page récapitulatif avec le message suivant : " Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire."
- ❖ **Question 2** → Votre adresse est-elle correcte ?
 - **Oui** : affichage de la question 3.
 - **Non** : renvoi vers le service en ligne de changement d'adresse.

- ❖ Question 3 → Êtes-vous locataire, propriétaire ... ?
Vous sélectionnez son type de résidence dans la liste puis cliquez sur "Suivant"

Demander la Complémentaire Santé Solidaire

1 Résidence 2 Foyer 3 Ressources 4 Organisme 5 Récapitulatif

 **Votre résidence**

Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ? Oui Non 1

Votre adresse est : 2

ROUTE DE LA FREYDEYRE
 LD LES COTES
 43260 ST HOSTIEN

↳ Cette adresse est elle correcte ? Oui Non

Êtes-vous ? 3

locataire
 propriétaire
 en maison retraite
 logé(e) gratuitement
 sans logement

Vous ne pouvez pas modifier vos informations de résidence directement depuis le service en ligne

Vous devez adresser un message à la MSA Gironde depuis votre espace privé rubrique **Contacts et échanges** / Accéder à la messagerie
 Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse depuis votre espace privé rubrique **Mon compte**.
 Vous pouvez également joindre le centre de contact afin de connaître les justificatifs à fournir : <https://gironde.msa.fr/lfy/nous-contacter>



Adresse incorrecte

Votre adresse de résidence est incorrecte.

Nous vous invitons :

- ▶ à la mettre à jour à l'aide du [télé-service changement d'adresse](#)
- ▶ puis à renouveler votre demande.

• Foyer

La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- ✓ le demandeur et son conjoint éventuel ;
- ✓ les personnes à charge de moins de 25 ans.

Votre foyer : composition

Vous et votre conjointe

Pierre Fabienne

Personnes à charge de moins de 25 ans

Kevin Magalie Maxime

La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ? ? Oui Non

Abandonner Continuer plus tard Précédent Suivant

❖ Question : La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte?

- **Oui** : passage à l'étape suivante
- **Non** : entraîne une question supplémentaire
« Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ? »

- **si réponse "oui"**, en cliquant sur "Suivant", affichage du message ci-dessous :

Ajout d'une personne supplémentaire dans votre foyer

Pour ajouter une ou plusieurs personnes dans votre foyer, nous vous invitons :

- ▶ à contacter votre caisse afin qu'elle vous précise les pièces justificatives à fournir
- ▶ puis à renouveler votre demande après prise en compte de la modification de votre foyer par la MSA.

> Retour à l'accueil



Vous ne pouvez pas ajouter directement des membres à votre foyer depuis le service en ligne

Vous devez adresser un message à la MSA Gironde depuis votre espace privé / Contacts et échanges / Accéder à la messagerie.
Vous pouvez également joindre le centre de contact afin de connaître les justificatifs à fournir : <https://gironde.msa.fr/lfy/nous-contacter>

- **si réponse "non"**, en cliquant sur "Suivant" → possibilité de supprimer des membres du foyer en cochant la case correspondant à la personne à retirer du foyer – Si la composition de la famille est correcte, passez à la page suivante.

❖ La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions vous sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- " **Bénéficiaire du RSA ?** " pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- " **Est en garde alternée ?** " pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;
- " **Votre organisme d'assurance maladie** " pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA : saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).

The screenshot shows a form titled "Votre foyer : situation" with five rows, each representing a household member. The first row is for "Membre 1 (adulte)", the second for "Membre 2 (adulte)", the third for "Membre 3 (adulte)", the fourth for "Membre 4 (enfant)", and the fifth for "Membre 5 (enfant)". Each row has a "bénéficiaire du RSA" field with "Oui" and "Non" radio buttons. The second and third rows also have a "votre organisme d'assurance maladie" field with a dropdown menu. The fourth and fifth rows have an "est en garde alternée" field with "Oui" and "Non" radio buttons. At the bottom, there are buttons for "Abandonner", "Continuer plus tard", "Précédent", and "Suivant".

• Ressources



Pour chacun des membres du foyer, vous devez préciser si des ressources ont été perçues durant la période de référence.

❖ **si réponse "Non"** : accès à l'étape " **Choix organisme**"

❖ **si réponse "Oui"** : vous devez compléter les 4 rubriques page "Ressources" :

1. **Revenus** : possibilité de saisir le montant total de vos revenus perçus sur la période de référence ou de détailler les revenus mensuels. Question posée à l'adhérent et à son conjoint, et/ou enfant de plus de 14 ans.
2. **Aides** : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie.
3. **Biens** : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire.
4. **Charges** : pensions alimentaires versées qui seront déduites du total des ressources.

The image shows two side-by-side screenshots of a web form. The left screenshot is titled 'Revenus' and contains the following fields:

- A question: 'Avez-vous eu des ressources ou des charges pour la période de novembre 2018 à octobre 2019 ?' with 'Oui' and 'Non' buttons.
- A warning icon and text: 'Les sommes perçues au titre du RSA et de la Prime d'Activité ne sont pas à prendre en compte dans les ressources'.
- Fields for: 'Derniers revenus non salariés annuels connus', 'Avez-vous perçu des revenus d'une micro-entreprise ?' (Oui/Non), 'Revenus salariés nets de novembre 2018 à octobre 2019', 'Primes d'intéressement de novembre 2018 à octobre 2019', 'Allocations chômage de novembre 2018 à octobre 2019', 'Indemnités journalières de novembre 2018 à octobre 2019', 'Pensions, retraites et rentes imposables et non imposables de novembre 2018 à octobre 2019', 'Avez-vous perçu une allocation de solidarité de novembre 2018 à octobre 2019' (Oui/Non), 'Pré-retraite de novembre 2018 à octobre 2019', and 'Autres ressources de novembre 2018 à octobre 2019'.

The right screenshot is titled 'Aides' and contains the following fields:

- 'Prestations familiales de novembre 2018 à octobre 2019' (input field).
- 'Avez-vous perçu l'allocation adulte handicapée de novembre 2018 à octobre 2019' (Oui/Non).
- 'Avez-vous perçu l'allocation supplémentaire d'invalidité de novembre 2018 à octobre 2019' (Oui/Non).
- 'Avez-vous perçu de l'aide au logement de novembre 2018 à octobre 2019' (Oui/Non).
- 'Aujourd'hui, percevez-vous de l'aide au logement ?' (Oui/Non).
- 'Pensions alimentaires reçues de novembre 2018 à octobre 2019' (input field).
- 'Secours et aides réguliers de novembre 2018 à octobre 2019' (input field).
- 'Bourse d'étude de l'enseignement supérieur de novembre 2018 à octobre 2019' (input field).

Biens

Loyers, fermages perçus de novembre 2018 à octobre 2019 €

Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué ?

Possédez-vous un logement qui n'est pas loué ?

Revenus des capitaux imposables de 2017 €

Capitaux non productif de revenu de 2017 €

Charges

Pensions alimentaires versées de novembre 2018 à octobre 2019 €

• **Choix Organisme**

Il permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la CSS

A cette étape, vous décidez si vous souhaitez le même organisme complémentaire pour tous les membres de votre foyer :

Très important

Attention à la réponse que vous cochez à la question :
« **Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par la MSA Gironde?** »

OUI : La MSA GIRONDE devient également votre mutuelle santé, il n'y a pas d'orientation vers une mutuelle complémentaire santé privée.

NON : Vous avez fait le choix d'une mutuelle complémentaire santé privée, vous devez impérativement préciser ses coordonnées.

- ❖ **si réponse Oui** : apparition des questions ci-dessous

Demander une aide à une complémentaire santé

1 — 2 — 3 — 4 — 5

Résidence — Foyer — Ressources — Organisme — Récapitulatif

Choix de votre Organisme complémentaire

Souhaitez-vous le même organisme complémentaire pour les membres de votre foyer ? Oui Non

Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par la MSA Gironde? Oui Non

Coordonnées de l'Organisme complémentaire

nom

adresse

code postal

commune

- ❖ **si réponse Non** : au clic sur "Suivant", accès à l'étape finale « **Récapitulatif** »

• **Récapitulatif**

Après avoir coché la case "J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères", le service en ligne affiche l'éligibilité ou non à la CSS :

• **Refus de CSS**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-5 du code pénal et articles L 114-13 et L102-1-14 du code de la sécurité sociale)

Non Votre foyer ne peut pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

- **CSS payante**

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives **avant le [date]** et du versement d'un montant de participation mensuelle estimé à [montant] € pour votre foyer [?].
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone [?]

Envoyer votre demande ▶

- **CSS gratuite**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L 114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives **avant le [date]**.
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone [?]

Envoyer votre demande ▶

Abandonner Continuer plus tard Imprimer Précédent

Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invités à déposer votre demande en ligne, en cliquant sur « **Envoyer votre demande** ».

Après l'envoi de la demande, la page « **Confirmation** » est affichée avec :

- ✓ **l'accusé de réception** de l'envoi de la demande ;
- ✓ **l'accès au récapitulatif** sous format PDF ;
- ✓ **la liste des documents à transmettre à la MSA**, pour le traitement du dossier
- ✓ **le rappel de la date limite** de réception des pièces justificatives.

➤ **Vérifiez sur l'accusé de réception:**

- les pièces justificatives à adresser à la MSA
- La date butoir d'envoi des documents

Exemple d'un accusé de réception suite à un résultat positif pour la CMU-C



MSA le 11/10/2019

[Ne pas répondre à ce mail, utiliser le lien contact sur le téléservice concerné]



Bonjour Pierre

Votre demande de Complémentaire Santé Solidaire a bien été transmise à la MSA le 11/10/2019 à 15:28, sous le numéro d'enregistrement 46_DCMU_20191011_0

Important :

Votre demande ne sera étudiée qu'à réception avant le 11 novembre 2019 de :

- votre dernier avis d'imposition

Vous pouvez suivre l'avancement de vos demandes en cours en cliquant sur le lien :

- [accéder aux demandes en cours](#)

La MSA vous remercie de votre confiance.

La procédure est terminée, vous pouvez vous déconnecter.



Gagnez du temps

Envoyez les pièces justificatives par votre espace privé :

Déposez vos documents en ligne via « Mon espace privé » puis « Contacts et Echanges » et « Envoyer un document »

Suivez en ligne l'avancée de votre demande de CSS :

« Mon espace privé » puis « Suivre mes demandes »

Contactez la MSA par votre messagerie sécurisée :

« Mon espace privé » puis « Mes Messages » et « Accéder à la messagerie »